

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME 16 septembre 2024 à 17 h SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE 3, chemin de Hatley

Présences :

Patricia Sévigny, Présidente et conseillère
Jean-Pierre Charuest, Maire
Danny Roy, citoyen
Nicole Couture, citoyenne
Benoît Bouthillette, conseiller

Absences :

Cécile Collinge, citoyenne
Mélanie Éliane Marcoux, citoyenne
Nicolas Guillot, responsable de l'urbanisme et de l'environnement

Monsieur Samuel Schinck, Inspecteur municipal, agit à titre de secrétaire du CCU.

1. Ouverture de la réunion

À 17h00, ayant constaté le quorum, madame Patricia Sévigny, présidente du CCU, ouvre la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point 5.3 – Démission d'un membre.

Proposé par : Nicole Couture

3. Dépôt des comptes-rendus des réunions précédentes

3.1. Réunion du 19 août 2024

Le compte-rendu de la réunion est adopté tel que présenté

4. Suivi de la dernière réunion

4.1. Modification règlementaire – mise à jour du règlement PIIA

Ce sujet est déplacé au prochain CCU.

5. Nouveaux points

5.1 Demande de dérogation mineure, 270 chemin Beaudoin

À la suite de la production d'un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre, il a été constaté que le garage résidentiel empiétait dans la cour avant.

Cet empiètement rend dérogatoire la bâtisse, parce que les bâtiments accessoires ne sont pas autorisés dans la cour avant.

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la dérogation causerait un préjudice sérieux au demandeur;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARUEST ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU
CONSEIL MUNICIPAL :**

D'accepter la demande de dérogation mineure pour permettre l'empiètement dans la cour avant du garage existant.

5.2 Mise à jour des projets domiciliaires

Il a été discuté avec le département d'aménagement de la MRC de Coaticook des différents scénarios qui pourraient être empruntés par la municipalité pour la refonte du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme.

La MRC met de l'avant l'approche d'adopter des Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) aux endroits stratégiques qui seraient propices à de futurs développements immobiliers dans le court et moyen terme. Cette option serait plus rapide que la modification du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme.

M. Jean-Pierre Charuest, préférerait commencer par la mise à jour du plan d'urbanisme afin que les PAE concordent avec les nouveaux objectifs de celui-ci.

La MRC adopterait prochainement des règlements de contrôles intérimaires (RCI) afin d'appliquer les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) en attendant la modification du schéma d'aménagement.

5.3 Démission d'un membre

Madame Mélanie Éliane Marcoux a déposé une lettre de démission à la présidente du comité. La démission est immédiate.

6. Prochaine réunion

La prochaine réunion CCU aura lieu le **21 octobre 2024 à 17h00**

7. Levée de la réunion

La réunion est levée à 17h45.

Patricia Sévigny
Présidente du CCU

Samuel Schinck
Secrétaire du comité